



GUIDE PRATIQUE

CRÉER UNE
ACTIVITÉ ÉQUESTRE



CEB
CONSEIL DES ÉQUIDES
BRETAGNE



SOMMAIRE

1	LES QUESTIONS À SE POSER.....	4.....
2	CONTEXTE ET TENDANCES.....	5.....
3	LES TECHNIQUES ET MOYENS DE PRODUCTION.....	7.....
4	REPÈRES ÉCONOMIQUES.....	10.....
5	LA COMMERCIALISATION.....	13.....
6	LA MAIN D'OEUVRE.....	15.....
7	LA RÉGLEMENTATION.....	17.....
8	L'ACCÈS AU FONCIER.....	19.....
9	LES STATUTS.....	21.....
10	LES FORMATIONS.....	23.....
11	LES AIDES.....	25.....
12	PRÉVENTION - LA MSA.....	26.....
13	INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS.....	27.....
14	REMERCIEMENTS.....	28.....

REMERCIEMENTS

Le Conseil des Equidés de Bretagne remercie les organismes suivants sans qui l'élaboration de ce guide n'aurait pas été possible : la SAFER, l'IFCE, la Chambre d'Agriculture Bretagne, CERFRANCE Bretagne et la MSA.

COMITÉ DE RÉDACTION

Chloé OLLIER et Louise MOLAC
Conseil des Equidés de Bretagne

CONCEPTION RÉALISATION 2025

Louise MOLAC et Alixe ROUZAUT
Conseil des Equidés de Bretagne

CRÉDITS PHOTOS

Le réseau équin/ Tourisme et handicap/ Institut de l'élevage/
Les Ecuries du Maistre/ Bilan de la Safer/ CAB/ CERFRANCE/
MSA/ CEB/ IFCE/ Photos de l'IA/ Photos Freepik/ Mélanie
Rollant/ Carole Fauchoux

UNE FILIÈRE EN DÉVELOPPEMENT

Ce document est un outil pour les porteurs de projets souhaitant s'installer en activité équine. Il reprend toutes les étapes de réflexion pour s'installer dans de bonnes conditions.

Les activités liées aux équidés (poneys, chevaux, ânes, mules) sont nombreuses : élevage, pension, centre équestre/poney club, tourisme équestre (balade, calèches, roulottes), travail des chevaux (débouillage, entraînement), traction animale (travail du sol, débordage).

On distingue les activités équestres (prestations de services) reconnues comme agricoles au sens juridique depuis février 2005, des activités d'élevage qui le sont par nature. Notons qu'une grande partie des acteurs de la filière équestre ne vit pas uniquement de cette activité.



EDITORIAL PROFESSIONNEL



André PLESSIS,
Président du Conseil des équidés de
bretagne

Toutes les fleurs de l'avenir sont dans les semences d'aujourd'hui.

La filière équine bretonne continue de mobiliser de nombreux jeunes vers des métiers variés et activités sportives, détente et agricoles du cheval.

Le renouvellement des acteurs de cette filière est un enjeu majeur de la dynamique régionale, ainsi toutes les structures d'éducation, d'apprentissage et d'alternance contribuent à la découverte d'un secteur valorisant des qualités indispensables que sont le courage, la persévérance et la passion. Oser, c'est l'adage de tous ceux qui veulent s'engager dans la voie de l'entrepreneuriat.

Pour cela, les structures institutionnelles d'accompagnement collaborent pour donner aux porteurs de projets les outils nécessaires à une installation réussie et pérenne.

Nous sommes mobilisés à vos côtés, et nous remercions la CAB pour la transmission des éléments chiffrés de cette nouvelle édition du guide équestre.

AVIS D'EXPERT

"Sortie diplômée du BPREH en janvier 2021, je me suis installée en février 2022. Le parcours 3P de la Chambre d'agriculture a été essentiel : il m'a permis d'identifier mes faiblesses et de suivre des formations ciblées. Grâce aux échanges, j'ai rencontré d'autres porteurs de projet, ce qui a enrichi mon parcours. Ce dispositif offre de véritables outils pour éviter les erreurs au démarrage, accéder aux aides à l'installation, aux terres agricoles, et mieux structurer son projet à long terme. C'est un accompagnement précieux que je recommande vivement."

Mélany Rollant, gérante de l'élevage des Miracles et d'une écurie de propriétaires



1. LES QUESTIONS À SE POSER

POUR PASSER DE L'IDÉE AU PROJET, PLUSIEURS ÉTAPES SONT À ÉTUDIER

ÉTAPE 1

FAIRE LE POINT SUR LA SITUATION ACTUELLE

- Quelle est ma situation actuelle ?
- Quelles sont mes satisfactions, mes difficultés et mes contraintes ?
- Quelles sont mes connaissances et mes savoir-faire dans ce domaine ?
- Dois-je suivre une formation pour acquérir ces compétences ?
- Ai-je une bonne capacité physique ?
- Un temps de salariat ou un stage serait-il profitable pour approfondir la technique et cerner l'ensemble de l'activité ?

ÉTAPE 2

CLARIFIER LES OBJECTIFS

- Pourquoi je veux me lancer dans une activité équine/équestre ?
- Quelles sont mes attentes en terme de revenu ?
- Quel temps de travail puis-je consacrer à cette activité ?

ÉTAPE 3

ANALYSER LE CONTEXTE DU TERRITOIRE

- Quelles sont les caractéristiques de mon territoire (population, infrastructures, accès routiers...) ?
- Où puis-je trouver un appui technique pour mon activité ?
- Quels sont les réseaux ?

ÉTAPE 4

ÉTUDIER LE MARCHÉ

- Quelles sont les tendances ?
- Qui sont mes concurrents ?
- Quelle est ma zone de chalandise (rayon dans lequel se trouvent mes clients) ?
- Qui sont mes clients potentiels ?
- Quelles prestations vais-je proposer pour répondre à la demande ?
- Mon offre se différencie-t-elle des autres ?

ÉTAPE 5

BÂTIR LE PROJET

- Ai-je des terres à ma disposition ?
- Quelle dimension vais-je donner à mon activité ?
- Ai-je les ressources humaines et financières pour me lancer dans une activité équine ?
- De combien d'équidés ai-je besoin pour démarrer mon activité ?
- Ai-je des surfaces suffisantes pour nourrir mon cheptel ?
- De quelles infrastructures ai-je besoin pour installer mon activité ?
- Quel est le montant total de mes investissements et comment vais-je les financer ?
- Quelle rentabilité pourrai-je dégager de cette activité ?

ÉTAPE 6

ÉVALUER LES RISQUES

- Le projet répond-t-il à mes attentes initiales ?
- Quels sont les risques pris au niveau de :

*La conduite technique et de la charge de travail ?
Du potentiel commercial ?
La trésorerie et de l'endettement ?*

LA CONSTRUCTION DU PROJET N'EST PAS LINÉAIRE, DES ALLERS ET RETOURS ENTRE LES DIFFÉRENTES ÉTAPES SONT SOUVENT NÉCESSAIRES.

2. CONTEXTE ET TENDANCES

QUELQUES CHIFFRES SUR LA FILIÈRE ÉQUINE

LES ÉLEVEURS

- 1 639 éleveurs bretons.
- 30 417 éleveurs en France, avec une production qui se concentre principalement dans le Nord-Ouest de la France : Basse-Normandie, Pays de la Loire et Bretagne. 10% des équidés sont détenus par des exploitations de Basse-Normandie.
- Pour la 3e année consécutive le nombre d'éleveurs baisse.
- 48 500 ha sont valorisés par des équidés en Bretagne, soit 3 % de la SAU régionale.

LES ÉQUIDÉS

- 1 005 200 équidés en France dont environ 48 500 en Bretagne. Les 3/4 de ces équidés en France sont des chevaux et poneys de sport et loisirs. 100 000 sont des animaux reproducteurs (poulinières et étalons).
- 51 races reconnues ayant chacune un syndicat de race.
- types d'équidés :
 - les chevaux de sang : Pur Sang, Selle Français...
 - les chevaux de trait : Postier, Trait breton...
 - les poneys : Shetland, Connemara...
 - les ânes : Baudet du Poitou...

DES EMPLOIS ET UN CHIFFRE D'AFFAIRES

Au niveau national, la filière compte environ 75 000 emplois directs et indirects. En Bretagne, cela représente plus de 7 500 emplois directs. Après plusieurs décennies de transformation liées notamment à la mécanisation agricole, la croissance du secteur s'est ralentie plus récemment, en particulier en raison de la baisse du nombre de licenciés en équitation.

Ces emplois sont pour près de la moitié en lien avec les courses. 29 hippodromes sont présents en Bretagne sur 245 en activité en France.

Les activités équinées génèrent un chiffre d'affaires total de 14 milliards d'euros (200 millions d'euros en Bretagne) dont 10 milliards proviennent des courses, le reste concerne sports et loisirs principalement, puis la viande.

La filière équine est relativement complexe, très cloisonnée, avec des piliers qui ont des poids économiques très différents. Quatre secteurs principaux sont représentés par deux sociétés mères de courses et deux «interprofessions».

L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE ÉQUINE

LES 4 PILIERS DE LA FILIÈRE CHEVAL AU PLAN NATIONAL

Courses au Trot : la Société d'encouragement à l'Élevage du Trotteur Français (SETF).

La Société d'Encouragement à l'Élevage du Trotteur Français a pour mission première d'œuvrer au développement des courses au trot en France et à la protection du Trotteur Français dans sa spécificité. Également connue sous le nom de Société du Trotteur Français, elle a le statut de société mère pour les courses au trot en France.

Courses au Galop : France Galop.

Société mère des courses de galop, sa vocation réside dans l'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux de galop en France. Elle élabore le code des courses, organise des courses, répartit des allocations (prix, primes...), gère les modalités de régulation des courses...

Sport, Loisir et Travail : l'organisation de cette partie de la filière est plus complexe, avec des fonctions collectives qui sont assumées par de nombreuses structures (associations de races, Société Hippique Française, Fédération Française d'Équitation, Conseil des Chevaux...).

Viande : Interbev Equins.

Interprofession créée en 2002, elle a pour but de promouvoir, soutenir et rendre durable le produit viande chevaline.

Source : IFCE





LES TENDANCES

L'ÉLEVAGE

Depuis 2023, le nombre de juments mises à la reproduction stagne, car le marché de la vente de chevaux est plus tendu mais aussi par une sélectivité accrue des éleveurs, qui privilégient la qualité à la quantité.

Dans le domaine de l'élevage cohabitent les professionnels et les amateurs avec des objectifs de rentabilité très disparates. Cela explique en partie les écarts importants de prix entre les animaux.

L'ENSEIGNEMENT EN CENTRE ÉQUESTRE ET PONEY CLUB

L'équitation reste dans le top 5 des fédérations sportives françaises, mais elle a connu une légère baisse depuis 2020, notamment en raison du coût de la pratique et de la concurrence d'autres activités. Cela représente près de 635 000 licenciés pour 2025.

Un sondage BVA réalisé en 2011, montre qu'en plus des licenciés, 2 millions de personnes montent à cheval régulièrement et qu'1 Français sur 2 déclare avoir envie de « vacances équestres ».

Environ 1 % à 1,5 % de la population pratique l'équitation, auxquels s'ajoutent 2 % à 3 % de cavaliers occasionnels. 80 % des cavaliers sont des femmes, qui pratiquent l'équitation dans l'un des 8 000 centres équestres français. Ces établissements réalisent un chiffre d'affaires d'environ 500 millions d'euros.

La Bretagne compte 38 500 licenciés, soit 1 % de la population. Le nombre de centres équestres bretons a augmenté depuis 2011, atteignant un total de 717 établissements en 2023.

Source : Conseil des Equidés de Bretagne, IFCE

LA VIANDE CHEVALINE

Selon l'IFCE, en France, depuis une cinquantaine d'années, la consommation de viande chevaline et le nombre de chevaux abattus ont fortement diminué. La viande chevaline reste consommée par environ 7% des foyers français en 2021. Cette consommation continue de baisser chaque année. La France produit des poulains (viande blanche) et les exporte en vif, tandis qu'elle importe de la viande issue de réforme (viande rouge). Le prix varie selon qu'il s'agit d'un prix au kg de poids vif (animal vivant) ou au kg de carcasse après abattage. Les poulains peuvent se vendre autour de 2,30 à 2,50 €/kg de poids vif sur certains marchés, tandis qu'un cheval lourd se situe généralement autour de 1,50 à 1,80 €/kg de poids vif. Ces valeurs ne correspondent pas directement au prix carcasse.

LA PENSION

Le marché global est difficile à cerner, le recensement des pensions est complexe, il existe une forte concurrence avec des prestations proposées par des non professionnels. Les tendances du marché peuvent varier fortement selon le secteur géographique et la nature de la pension.

LE TOURISME ÉQUESTRE

Première destination touristique européenne, la France est aujourd'hui très prisée par les randonneurs étrangers. Elle compte 2500 fermes équestres et gîtes, ainsi que 100 000 km de chemins équestres ! Les activités telles que la randonnée équestre et les fermes pédagogiques équines se développent. Le nombre de licenciés FFE « Tourisme équestre » atteint environ 71 852 cavaliers en 2023.

La Bretagne dispose d'un circuit de randonnée qui contribue à la notoriété de son tourisme équestre, l'Equi-Breizh. Il s'agit d'un itinéraire balisé de 2 500 kilomètres qui fait le tour de la Bretagne.

3. LES TECHNIQUES ET MOYENS DE PRODUCTION

L'ALIMENTATION

Le cheval est très sensible à l'équilibre de son alimentation et à son environnement. Il faut raisonner les apports en fonction de son activité (sport, course, traction, enseignement...) et de son statut physiologique (croissance, entretien, reproduction...).

Pour définir au plus juste ses besoins, il est indispensable d'observer son cheval (son poids, son état corporel, son comportement).



LES BONNES PRATIQUES POUR L'ALIMENTATION DES ÉQUIDÉS

- Distribuer des repas réguliers, à des horaires fixes, au minimum trois fois par jour. En pâturage permanent, les chevaux passent 16 heures par jour à se nourrir, d'où l'utilité de fournir au cheval en box du fourrage qui pourra l'occuper.
- Respecter des périodes de transition au moment du changement du régime alimentaire.
- Apporter l'eau à volonté (20 à 60 litres/jour).

UNE RATION TYPE CONSTITUÉE, SELON LES SAISONS :

- d'herbe pâturée,
- de fourrages récoltés (foin, paille, enrubanné...),
- d'aliments concentrés (céréales, aliments du commerce, minéraux, vitamines...).

Si la surface est suffisante pour assurer l'autonomie, les coûts alimentaires pourront être moindres.

LES BESOINS ALIMENTAIRES

Les besoins journaliers d'un équidé s'élèvent en moyenne à 2 kg de matière sèche pour 10 kg de poids vif. Pour un cheval de centre équestre au box, il faut compter par exemple de 6 à 8 kg de matière sèche de foin et 2 à 6 kg d'aliments. Pour un poney, il faut prévoir 4 à 5 kg de foin et 1 à 2 kg d'aliments.



LA REPRODUCTION

Les objectifs de reproduction dépendent de l'activité et des contraintes de l'élevage. Dans le cadre d'un élevage de chevaux, on cherche généralement à produire un poulain par poulinière et par an. La majorité des juments sont saisonnées : leur cycle reproductif est influencé par la photopériode et les chaleurs sont surtout observées au printemps et en été, de février à juillet. Certaines juments peuvent toutefois présenter des chaleurs toute l'année. Il est possible de faire saillir une jument dès janvier, mais il faut tenir compte de la date de naissance souhaitée pour le poulain, car une naissance en décembre n'est pas toujours optimale.

Faire pouliner le plus tôt dans l'année permet de bénéficier de bonnes conditions de croissance et de présenter aux concours d'élevage des poulains plus développés. Les facteurs de réussite reposent principalement sur un bon taux de fécondité avec un nombre de retours en chaleurs limité, ainsi qu'un bon suivi de la gestation (échographies, observation des animaux).

Il existe plusieurs techniques de reproduction : insémination artificielle (frais et congelé), monte en main et monte en liberté, et dans des cas particuliers, transplantation embryonnaire. Pour chaque race ces techniques sont définies par les règlements des stud-books.



Source : IFCE

LES ORGANISMES DE SÉLECTION

Le document recense la liste des animaux d'une race et définit le règlement qui régit cette race et son développement génétique. Il comprend notamment le standard de la race avec ses spécificités. L'Organisme de Sélection (OS), constitué d'éleveurs, a pour rôle d'orienter les croisements et de mesurer l'effet de ses choix en enregistrant et analysant les performances des animaux afin d'améliorer la race.



LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Les différents besoins en bâtiments, matériels et équipements sont répertoriés selon leur degré d'importance dans chaque activité.

	Elevage	Pension	Centre équestre	Balade/ randonnée
Boxes	++	++	+++	+
Carrière	+++	+++	+++	
Manège couvert		++	++	
Rond de longe	++	+	+	
Local sellerie	+	++	+++	+++
Matériel sellerie	++	+++	+++	+++
Club house		+	++	+
Douche chevaux	+	+	+	+
Sanitaires		+++	+++	+++
Matériel d'entraînement	++	++	++	
Marcheur	+	+		
Matériel d'entretien des chevaux	+++	+++	+++	+++
Véhicule de transport : van ou camion	++	+	++	+



+ : C'est un plus ++ : Nécessaire +++ : Indispensable

LE RÉSEAU ÉQUIN

Le Réseau équin est un dispositif national de 130 structures, représentant des types de production très diverses, suivies par une vingtaine de conseillers équins.

L'objectif de ce réseau est de comprendre les logiques de fonctionnement de chacun des systèmes d'exploitation qui sont suivis. Pour cela, un ensemble de données techniques, économiques, environnementales et sociales sont collectées sur le terrain. Ces données sont ensuite analysées et permettent de produire des références et des outils pour le conseil et la prospective. Ainsi un large éventail de publications est proposé comme des tableaux de bord, des synthèses techniques, économiques, des cas-types, des monographies...

Le réseau Équin est là pour vous aider à construire des projets réalistes et identifier des marges de progrès, en vous comparant aux repères techniques et économiques que le réseau met à disposition. Il est là aussi pour vous permettre d'utiliser des outils de diagnostic et de conseil (calcul du coût de production, diagnostic travail, marketing...) afin que vous puissiez améliorer vos compétences métier.



[Cliquez ici pour accéder à la synthèse nationale du réseau référence 2025](#)

Infrastructure	Prix moyen 2025 (€ HT)	Fourchette 2025 (€ HT)	Remarques
Carrière ouverte 60×25 m (création)	62 500	50 000 à 80 000	Coût variable selon le type de sol et drainage.
Manège couvert bardé 40×20 m (création)	175 000	140 000 à 180 000	Isolation et réglementation thermique incluses.
Club house 40 m ² (aménagement)	25 000	20 000 à 30 000	Équipement et normes accessibilité.
15 boxes 3×3 m (aménagement)	32 500	20 000 à 35 000	Prix variable selon le type de box (bois, béton).
Sellerie équipée (20 m ²)	11 500	12 000 à 20 000	Équipement de sécurité et rangement inclus.
Fumière 80 m ² (non couverte)	20 000	7 000 à 12 000	Coût lié à la réglementation environnementale.
Stockage paille/fourrage (12 mois)	20 000	12 000 à 20 000	Prix dépendant de la taille et du bardage.
Installation de paddocks (clôtures)	22 500	12 000 à 25 000	Coût variable selon le type de clôture (bois, électrique, etc.).
Cellule de stockage granulé (5 tonnes)	16 000	4 000 à 7 000	Normes de sécurité renforcées.
Parking et voie (300 m ²)	7 500	10 000 à 18 000	Empierrement et compactage inclus.

Source : Réseau Équin, l'INSEE, FranceAgriMer, Chambres d'Agriculture et l'IFCE.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE FONCIER

En élevage, une surface suffisante et un potentiel agronomique correct assurent une autonomie alimentaire et limitent les coûts liés à l'achat de fourrages et de concentrés. En centre équestre et en pension, la situation géographique sera à privilégier au nombre d'hectares.



LE LABEL TOURISME ET HANDICAP

Créé par le ministère chargé du Tourisme, ce label identifie les équipements et sites accessibles aux personnes atteintes d'un handicap moteur, visuel, auditif ou mental.

Il permet de mettre en avant les professionnels ayant un accueil adapté vers cette clientèle spécifique. Pour l'obtenir, il faut prendre contact avec le Pays Touristique de son secteur.



4. REPÈRES ÉCONOMIQUES

DONNÉES ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES

Dans beaucoup d'exploitations, ou de projets, la passion est très présente, et conduit parfois à des choix qui vont à l'encontre de la rentabilité de l'entreprise.

Les principales charges opérationnelles seront l'alimentation, la litière, la reproduction, les frais vétérinaires, la mise en pension, le travail des chevaux et la maréchalerie.

Ces frais sont très différents selon l'activité, les équidés, le travail demandé aux animaux, la structure (avec ou sans surface foncière)...

A titre d'exemple les charges opérationnelles sur des systèmes spécialisés équins varient de 1500 € à 4000 €/an/ UGB (Unité Gros Bovin) sur les exploitations du réseau Equin.

Type de structure	EBE/UMO exploitant médian (€)	Coût alimentaire moyen (€/UGB/an)
Centres équestres	29 596	Variable (supérieur à 300)
Etablissements de tourisme équestre	34 923	Environ 300
Ecuries de pension (hébergement)	35 844	Environ 300
Ecuries de pension (travail)	50 105	500 à 2 000/ Supérieur à 300
Centres d'entraînement de trotteurs	77 506	Variable (supérieur à 300)
Prestataires de traction équine	23 719	Environ 300
Elevages de chevaux de trait	32 734	Environ 300

Source : Synthèse nationale des exploitations du Réseau Équin 2025, l'Institut de l'Élevage

EQUIPILOTE €CO, UN OUTIL DE CALCUL DU COÛT DE PRODUCTION



La rentabilité de l'activité d'enseignement repose sur plusieurs facteurs clés : une bonne adéquation entre l'activité et les moyens de production (cavalerie, main-d'œuvre, infrastructures), la qualité des prestations proposées et la satisfaction de la clientèle, essentielle pour fidéliser et attirer de nouveaux pratiquants.

Dans un contexte économique de plus en plus contraint, marqué par la baisse du pouvoir d'achat des ménages, l'évolution de la fiscalité, la réforme des rythmes scolaires et une concurrence accrue, les centres équestres ont tout intérêt à mieux analyser leurs coûts de production afin de fixer un prix juste pour leurs prestations.

La maîtrise des charges, qu'elles soient opérationnelles ou de structure, constitue également un levier majeur de performance.

Le calcul du coût de production apparaît ainsi comme un outil précieux pour mieux comprendre le fonctionnement économique du centre équestre et son niveau de rentabilité. Il doit toutefois être analysé en tenant compte de l'environnement spécifique de chaque structure afin d'en tirer des conclusions réellement pertinentes.

Pour mieux comprendre la performance économique de votre projet d'un centre équestre et identifier des axes de progression, EQUIPILOTE €co est une application web gratuite permettant d'obtenir une première évaluation rapide de la situation de son établissement. Développé par le Réseau équin à partir de l'analyse d'une centaine de coûts de production de centres équestres, cet outil propose une approche structurée en trois volets : une analyse du fonctionnement du centre, un premier diagnostic automatisé, puis un positionnement de la structure par rapport à des repères technico-économiques de référence.

<https://idele.fr/detail-dossier/equipilote-eurco-une-approche-simplifiee-du-cout-de-production-en-centre-equestre>

Source : Institut de l'élevage Idèle

LA MAÎTRISE DES CHARGES

Pour beaucoup de chefs d'entreprise équine, la priorité est la valorisation des produits, et la maîtrise des charges passe souvent au second plan. Cela est compréhensible car l'amélioration du revenu est surtout recherchée par une augmentation des produits. Mais dans un contexte aujourd'hui plus tendu pour la vente des chevaux, la bonne gestion des charges n'est pas à négliger.



L'ÉLEVAGE

L'élevage de chevaux consiste à disposer de juments et/ou d'étalons pour la mise à la reproduction. Les éleveurs sont souvent spécialisés : chevaux de course, de trait ou de selle... Les modalités de mise à la reproduction seront différentes selon le type d'équidé élevé, mais les bases du métier sont les mêmes : alimentation, reproduction, et santé de l'animal.

L'élevage de chevaux peut être un loisir ou une véritable activité professionnelle avec une recherche de rentabilité économique.

CONDITIONS DE RÉUSSITE :

- Coupler avec une autre activité pour une rentabilité à court et moyen terme.
- Acquérir une notoriété.
- Disposer d'une bonne connaissance technique en génétique et en élevage.

Avantages	Inconvénients
Equipements limités	• Besoin en trésorerie importante • Investissement dans un cheptel • Présence quotidienne obligatoire

LA PENSION ÉQUINE

L'activité de pension consiste à proposer comme prestation l'hébergement de chevaux dans des boxes et dans des prés. Il existe différentes activités de pensions : travail et valorisation du cheval, retraite, poulinage, remise en forme...

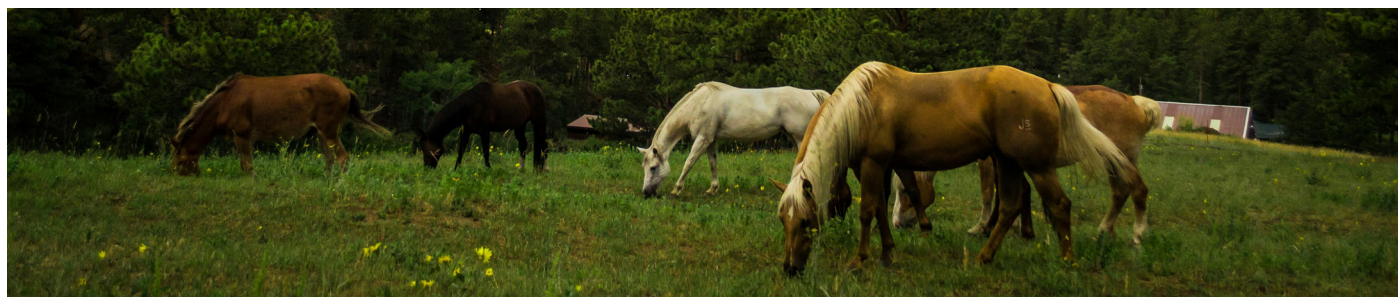
Le prix de la prestation comprend les repas apportés chaque jour aux chevaux, ainsi que les soins. En général, les frais vétérinaires, de reproduction et de maréchalerie ne sont pas compris dans la prestation.

L'exploitation doit disposer de suffisamment d'équipements pour accueillir les propriétaires. La proximité de circuits de randonnées ou d'un centre équestre est un atout.

CONDITIONS DE RÉUSSITE :

- Entretenir une bonne relation clientèle (être à l'écoute).
- Réaliser un contrat entre les 2 parties.
- Assurer des soins de qualité aux animaux.
- Disposer d'infrastructures : écuries, carrière, club house...

Avantages	Inconvénients
• Chiffre d'affaires "régulier" et assez rapide • Facilité de mise en place	• Besoin d'équipements importants pour fidéliser la clientèle • Présence quotidienne obligatoire • Offre importante



LE CONTENU D'UN CONTRAT DE PENSION

Le contrat rédigé ne doit pas être trop long mais doit aborder tous les points essentiels :

- le nom de l'établissement et le nom du cheval confié (avec son N° SIRE...),
- les conditions de la pension (pré, box, alimentation distribuée...),
- le prix mensuel,
- les assurances (responsabilité civile, éventuellement mortalité/invalidité du cheval),
- les soins (vétérinaire et maréchal-ferrant),
- les compétitions (si besoin),
- le travail du cheval,
- les absences du cheval,
- la modification et la durée du contrat,
- les modes de rupture ou de renouvellement (préavis...).



Attention, le retard ou l'absence de paiement sont des problèmes fréquents et une demande de caution d'un ou deux mois de pension est de plus en plus fréquent.

L'ENSEIGNEMENT EN CENTRE ÉQUESTRE ET PONEY CLUB

L'enseignement en centre équestre consiste à proposer des cours de tout niveau dans différents domaines (enseignement des bases, saut d'obstacles, dressage, attelage...), à différents publics, et pour des objectifs variés (loisirs, concours).

En plus des cours dispensés tout au long de l'année, des stages peuvent être proposés.

Avantages	Inconvénients
Travail varié (différents publics)	• Besoin d'équipement très important • Travail pendant les vacances et les week-ends

CONDITIONS DE RÉUSSITE :

- Détenir un diplôme pour l'enseignement de l'équitation (voir page 24)
- Avoir un bon relationnel et de la pédagogie.
- Disposer d'une population assez importante autour de chez soi.
- Diversifier sa clientèle pour ne pas avoir de périodes creuses.

LE TOURISME ÉQUESTRE

La balade et la randonnée équestres sont des activités d'accueil de public sur l'exploitation. Elles sont souvent jumelées avec une activité d'élevage, de centre équestre ou de pension.

Avantages	Inconvénients
Investissement réduit en bâtiments et équipements	• Activité saisonnière • Rythme décalé (soir, week-end, vacances...)

CONDITIONS DE RÉUSSITE :

- Détenir un diplôme d'accompagnateur tourisme équestre. (Voir page 24)
- Être situé dans une zone géographique intéressante (accès, attrait touristique, proximité des sentiers de randonnées).
- Construire des formules week-ends, vacances, journée.
- Avoir une offre claire (horaires, modalités d'accompagnement...).

LES COURSES HIPPIQUES

L'objectif est de développer les aptitudes physiques et mentales du cheval afin d'optimiser ses performances en trot, plat ou obstacle. L'entraîneur travaille avec ses propres chevaux ou ceux de propriétaires, auxquels il facture alors les frais d'entraînement.

- Détenir l'autorisation d'entraîner (France Galop ou SETF).
- Disposer d'une trésorerie suffisante.
- Être présent quotidiennement.
- Investir dans un cheptel adapté.

LA MÉDIATION

Pour la Fédération française d'équitation (FFE) et le Syndicat interprofessionnel de la médiation équine (SIPME), la médiation équine ou la médiation avec les équidés (MAE) au sens large est la recherche des effets positifs apportés par la présence du cheval ou par la pratique des activités équestres sur des personnes ayant des besoins particuliers, en présence d'un professionnel.

<https://equipedia.ifce.fr/autres-activites-equestres/mediation/mediation-equine-au-sens-large-soins-soutien-sport-loisir-queelles-differences>

Avantages	Inconvénients
• Equipements limités • Travail varié auprès de différents publics	• Nécessité de créer un réseau de partenaires et clients potentiels • Potentielle concurrence (marché libre et non réglementé) • Profession libérale non réglementée (variabilité des revenus et diplômes non reconnus) • Risques en termes de sécurité juridique (absence de qualification)

5. COMMERCIALISATION

LA POLITIQUE COMMERCIALE

Le cheval est synonyme de nature, de liberté et de grands espaces, concepts recherchés aujourd'hui. Le nombre de licenciés est en constante augmentation. La demande en loisirs et activités équestres est donc réelle. S'il existe donc de la place pour développer de nouvelles activités, l'offre étant de plus en plus importante, la concurrence peut être forte sur certains secteurs. De plus, dans le contexte économique actuel, le pouvoir d'achat de la clientèle peut s'avérer limité.

C'est pourquoi il faut bien étudier sa stratégie commerciale avant de se lancer, et assurer la rentabilité de son activité :

- quels seront les clients, où sont-ils, combien sont-ils dans la zone de chalandise ?
- quelles sont leurs attentes ? Quelle est l'offre de service, quels sont les prix de la concurrence ? Quel positionnement de l'entreprise ?
- quels services en plus proposer pour se démarquer ?

Le développement de la clientèle, qui parfois est très volatile, repose sur quelques bases essentielles : les qualités d'éleveur/les compétences équestres, l'ambiance de la structure, la relation soignée avec la clientèle et la mise en place d'outils de communication adaptés aux cibles visées... Des formations permettront d'acquiescer si besoin ces « réflexes » vendeurs.

Les messages et outils de communication devront être bien travaillés pour recruter puis fidéliser sa clientèle. Ainsi, des supports de communication tels que dépliants, affiches, site Internet, réseaux sociaux ou blog, signalisation routière... pourront être mis en place. L'adhésion à des réseaux est recommandée pour assurer la promotion de ses activités et échanger avec des confrères....

L'ELEVAGE DE CHEVAUX

Dans les années 2000, la filière équine française était en plein essor, mais elle traverse depuis 2010 une période de recul, marquée par une baisse de la production et des échanges. Depuis 2013, les paris hippiques et les activités équestres sont également en diminution.

Le prix des chevaux varie en fonction de multiples critères : la race, les origines, l'âge, la taille, le sexe, la robe, le type de discipline, le circuit de vente...

Toutefois, nous savons que dans le Grand Ouest, le prix d'un cheval de sport, en excluant les extrêmes, varie de 2 000 € à 60 000 €, pour un prix moyen de 6 500 € en 2024.

La majorité des chevaux est vendue entre 3 et 6 ans, une fois débouffés et valorisés en concours. Les qualités d'éleveur, le savoir-faire pour valoriser les chevaux font alors la différence, ainsi que le réseau relationnel.

En effet, des enquêtes réalisées entre 2004 et 2007 auprès de nouveaux propriétaires d'équidés montrent que le prix intervient dans le choix d'un cheval seulement dans 1 cas sur 3 (source : Observatoire économique et social du cheval).



LA PENSION ÉQUINE

Le prix est très variable en fonction du lieu, de la prestation, de la compétence et de la renommée du propriétaire et enfin de la concurrence.

Les tarifs de pensions équines varient selon le mode d'hébergement et le travail inclus : de 6 à 20 € TTC/jour pour un box sans travail, de 14 à 26 € TTC/jour pour un box avec travail, de 4 à 12 € TTC/jour pour une pension au pré sans travail, et de 13 à 16 € TTC/jour pour une pension au pré avec travail.

Pour cette activité, les professionnels du cheval sont en concurrence avec des particuliers et des agriculteurs réalisant cette prestation en activité complémentaire.

Les pensions travail mobilisent en moyenne une main-d'œuvre plus importante pour un nombre de chevaux hébergés plus faible qu'en pension hébergement : en pension travail, 1 UMO pour 17 équidés contre 1 UMO pour 20 équidés présents en pension hébergement. Le taux de remplissage est de l'ordre de 80 % en rythme de croisière.

La clientèle se situera rarement à plus de 20 minutes du lieu de pension ; elle est en général de catégorie socioprofessionnelle plutôt favorisée, et peut être très exigeante pour sa passion : « le cheval ». La relation clientèle est un facteur déterminant pour la réussite de cette activité.

Source: INOSYS Réseaux d'élevage /
Synthèse nationale des exploitations du Réseau
Équin 2025

ZOOM EXPERIENCE

"Après plus de 12 ans de travail en écurie conventionnelle avec chevaux vivants aux boxes et allant au paddock en journée, travailler en écurie active est un vrai bonheur."

En effet, la pénibilité du travail est largement réduite de part son système. Les chevaux sortent seuls en pâture via un système automatisé incluant un DAC (Distributeur Automatique de Concentrés) et remontent en groupe en moins d'une minute le soir lors de "l'appel" et grâce au travail du chien de berger. La distribution de fourrage est simple puisque nous remettons 1 round de foin par jour, sous filet ; plus de dose individuelle à pousser dans les boxes, moins de fatigue, moins de poussière dans les bronches. L'alimentation se fait via le dac donc plus de chevaux avec de la stéréotypie à l'heure des repas et moins de danger de prendre un coup de dent lors de la distribution. Le ramassage des crottins se fait manuellement chez nous, malgré tout, cela reste moins pénible que de faire des boxes, d'autant plus que c'est un temps qui nous permet d'être au sein de troupeau et de les observer, temps indispensable à la bonne gestion du groupe. "



Marion Rodde, gérante MP Concept - MP Concept

CENTRE ÉQUESTRE

Les attentes des cavaliers peuvent varier : se faire plaisir, maîtriser l'activité sans intention de compétition, acquérir des diplômes, participer à des concours... Il faudra adapter la main-d'œuvre du centre équestre aux publics ciblés.

Les prix des cours collectifs varient de 18 à 30 € TTC de l'heure, selon le lieu, les infrastructures et le type de cours. Les clubs fonctionnent la plupart du temps avec des abonnements trimestriels, semestriels et annuels, des cartes de 10 heures et enfin des heures de passage, avec des tarifs horaires différents à chaque fois. Certains pratiquent également les cours individuels (coaching) à des tarifs allant de 30 à 50 € TTC l'heure. Un grand nombre, surtout en zone rurale, organise des stages, camps... pendant les vacances scolaires.

On estime que pour 1 UTH, l'équilibre entre rentabilité et faisabilité technique se situe à environ 100 cavaliers et qu'il faudra 10 équidés minimum pour ce qui est de la cavalerie. A terme, il faudra ajuster au mieux la cavalerie (poneys A,B,C,D et chevaux) en fonction de la clientèle (du baby à l'adulte, avec des objectifs divers).

Environ 1 % de la population pratique l'équitation, auxquels s'ajoutent 1 % de cavaliers occasionnels. La clientèle se situe généralement à moins de 20 minutes d'un centre équestre, ce qui implique un bassin d'environ 10 000 habitants sans concurrence pour assurer un potentiel suffisant. La pratique est majoritairement féminine (80 %) et jeune, avec 57 % de pratiquants de moins de 15 ans, ce qui impose un renouvellement constant de la clientèle.

La relation avec la clientèle, surtout lorsque le moniteur n'est pas le chef d'entreprise, doit être un souci quotidien : accueil soigné, personnalisé, site accueillant. Il faut penser à l'accueil des non-cavaliers, en leur proposant un club house pour qu'ils se sentent accueillis...

D'après la synthèse nationale du réseau équin, les structures comptent en médiane 170 clients. La cavalerie des centres équestres est en moyenne composée de 28 chevaux (de 12 à 46), soit plus de 7 clients par équidé. Le nombre d'heures d'équitation vendues par cheval varie fortement, de 100 à plus de 450 heures par an, selon l'adéquation entre la taille de la cavalerie et l'activité. Plus le nombre d'heures vendues est élevé, plus le coût de production par heure diminue, ce qui souligne l'importance de bien dimensionner la cavalerie, la main-d'œuvre et les infrastructures.

LES BALADES ET RANDONNÉES

Ce type de prestation pourra être mis en place notamment dans des secteurs présentant des attraits touristiques particuliers, et la possibilité d'emprunter facilement des chemins de randonnée.

Le prix de la randonnée équestre sera fixé en fonction de la durée (heure, 1/2 journée, journée...), de l'accompagnement, et des prestations complémentaires (repas, animations...).

Prix moyens observés : balade passagère d'1 heure : 16 à 40 € TTC; randonnée d'1 journée : 80 à 260 € TTC.

En tant que gérant de cette activité, il est possible de louer tout ou partie de sa cavalerie pour la saison à un tiers, et ainsi de ne pas supporter les coûts et le temps de travail liés à l'élevage le reste de l'année.

Le développement de ces prestations peut être l'occasion de mettre en place des hébergements sur l'exploitation : gîte de groupe, hébergements insolites...

En Bretagne, peu de prestataires proposent des produits touristiques complets avec de la randonnée équestre (randonnées, hébergement et restauration), alors que les professionnels du tourisme notent une demande importante.

En effet, la région dispose d'atouts : image associée à la nature, sites et paysages attractifs, proximité de la région parisienne... Pour en savoir plus sur la demande, les attentes des clients, il sera opportun de se rapprocher de professionnels du tourisme et de tours opérateurs.



6. MAIN-D'OEUVRE

LE RAPPORT AU TRAVAIL

Les agriculteurs vivent leur rapport au travail différemment en fonction de l'importance qu'ils donnent aux aspects suivants :

- temps passé au travail / rythme du travail,
- niveau de revenu,
- pénibilité,
- cohérence avec ses objectifs personnels et professionnels,
- organisation du travail.

Il est important de définir ce qui est prioritaire et vivable pour soi. Pour cela, il faut savoir que des choix techniques (équipements, bâtiments...), le type d'activité et leur diversité au sein de la structure impactent énormément le travail (nature, organisation et charge) et donc la vie au quotidien.

LA SAISONNALITÉ

Selon le type d'activité autour du cheval, la saisonnalité sera plus ou moins importante. Pour les élevages et centres de reproduction, la saisonnalité liée à l'animal (chaleur, insémination, poulainage, travail des jeunes chevaux...) a un impact important sur l'organisation du travail sur l'année. Par ailleurs, pour les activités équestres, la saisonnalité sera plus liée aux clients, à leurs périodes de congés et aux temps scolaires ou encore à la saison de concours. Sur la période estivale, le recours à des saisonniers est fréquent.

ÉQUI-RESSOURCES

Mis en place en mai 2007 grâce à un partenariat entre le Pôle de compétitivité « Filière Équine », France Travail (Pôle Emploi), le Conseil régional de Basse-Normandie et les Haras nationaux (devenus IFCE), équi-ressources a pour mission de rapprocher offre et demande d'emploi, de stage et de formation dans la filière équine en France.

<https://www.equiresources.fr/>

SES MISSIONS PRINCIPALES (ENTIÈREMENT GRATUITES)

- Bourse à l'emploi : diffusion et suivi d'offres d'emploi, d'apprentissage et de stage grâce à une plateforme d'accompagnement des employeurs (pré-sélection, conseils, suivi) et des candidats (rédaction de CV, positionnement sur les offres).
- Orientation et information : recensement des métiers, des formations et des établissements, conseils personnalisés auprès des scolaires, des demandeurs d'emploi ou des personnes en reconversion ; interventions lors de salons dans les établissements ou lors d'événements.
- Observatoire OMEFFE (Observatoire des Métiers, de l'Emploi et de la Formation de la Filière Équine) : collecte de données sur les métiers et évolutions du secteur, analyses prospectives pour anticiper les besoins, diffusion d'informations auprès des acteurs de la filière.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS (2023-2025)

- Environ 700 offres actives sur le site, 50 600 candidats et 8 600 employeurs.
- Le service traite chaque année plusieurs milliers d'offres, couvrant tous les domaines de la filière (équitation, courses, structures institutionnelles, centres de formation...).
- Au-delà du recrutement, équi-ressources s'implique dans l'analyse du marché du travail et l'adéquation formation-emploi.

VERS UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

En réponse aux enjeux actuels de pénurie de main-d'œuvre et de conditions de travail, équi-ressources a collaboré avec l'AFASEC et le Conseil des Chevaux de Normandie, à la création du label EquuRES Bien-Être au Travail, en septembre 2023. Ce label promeut la qualité de vie au travail dans les structures équestres (élevages, centres équestres, pensions, etc.) à travers quatre piliers : engagement, recrutement, cohésion d'équipe et valeurs humaines.

<https://travail.label-equures.com/>

LE TEMPS DE TRAVAIL

Les structures équestres, comme les autres productions, sont à la recherche d'optimisation de leur système et cela passe par plus d'efficacité de la main-d'œuvre et des investissements. En effet la réflexion sur le temps de travail, la pénibilité, l'organisation et bien sûr la sécurité doit être au cœur du projet d'entreprise (Voir Page 26).

Certaines tâches à réaliser dans une entreprise hippique doivent être au maximum mécanisées ou automatisées comme le curage des boxes, l'abreuvement des animaux au box et dans les parcelles, l'arrosage de la carrière ... Ou encore, pour réduire l'astreinte, la pénibilité et augmenter la productivité du travail, on peut envisager d'investir dans un marcheur, un manège, des caméras de surveillance...

Mais il est aussi possible d'améliorer les conditions de travail par une bonne organisation des tâches, de la main-d'œuvre, la mise en place d'un planning, le changement de technique...

Aujourd'hui on compte en moyenne 1 UTH pour 10 UGB équins (par comparaison 1 personne pour 1 élevage de 40 bovins). Même si ces productions sont très différentes, nous savons que la rentabilité des structures équestres passera par une meilleure productivité.

Le temps de travail s'étale la plupart du temps sur 6 jours, plus le travail d'astreinte journalière (alimentation) le 7ème jour. Le temps de travail peut aller de 40 à 75 h/semaine, selon les personnes et les saisons.

équi-ressources
ifce



	Lundi	Mardi	Mercredi		Jeudi	Vendredi		Samedi	Dimanche	
9 h	Réservé groupes	Leçons particulières sur RDV	10h-11h30 PITCHOUNS 3-6 ans	9h15-12 h ENFANTS 6-10 ans - Galops 1 à 3	Leçons particulières sur RDV	Réservé groupes	Formation BPJEPS	Leçons particulières sur RDV	10h-11h ADULTES - Débutants au Galop 3	9h-17 h JOURNEE A THEME TOUS NIVEAUX (Voir programme)
9 h 30										
10 h										
10 h 30										
11 h										
11 h 30	Formation BPJEPS	Leçons particulières sur RDV	14 h-16 h 45 ENFANTS 6-12 ans Débutants et < Galop 3	Formation BPJEPS	Leçons particulières sur RDV	15h-16h ADULTES > Galops 3 à 7	14 h-16 h 45 ENFANTS 6-12 ans Débutants et < Galop 3			
12 h										
12 h 30										
13 h										
13 h 30										
14 h	Leçons particulières sur RDV	18 h-19h15 - ADOS	16h45-18h ADOS - Galops 3 et 4 et 5 à 7 groupes) (en 2	Leçons particulières sur RDV	18h-19h15 - ADOS	16h45-18h ADOS - Galops 3 et 4 et 5 à 7 (en 2 groupes)				
14 h 30										
15 h										
15 h 30										
16 h										
16 h 30										
17 h										
17 h 30										
18 h										
18 h 30										
19 h										
19 h 30										
20 h										

LA RÉGLEMENTATION LIÉE À L'EMBAUCHE

Pour accueillir et rémunérer ces personnes des réglementations sont à respecter :



7. RÉGLEMENTATION

L'AUTORISATION D'EXPLOITER

La plupart des installations agricoles sont soumises à autorisation ou déclaration d'exploiter (dossier à compléter et à retourner à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Le dossier est examiné en commission et fait état du projet, et des compétences de l'exploitant. Il faut réaliser ce dossier en amont de l'installation car cela est nécessaire pour réaliser celle-ci. Les délais sont de 4 à 6 mois.

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R17084>

LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Dès lors qu'un établissement équestre accueille des personnes autres que ses salariés, il est considéré comme un ERP (Établissement Recevant du Public). La mise en conformité des établissements équestres aux normes ERP est cruciale pour garantir la sécurité et l'inclusion de tous dans les entreprises de la filière équine, à travers des espaces sécurisés accessibles à tous.

<https://equipedia.ifce.fr/infrastructure-et-equipement/installation-et-environnement/batiments>

L'IDENTIFICATION DES ANIMAUX

Tout équidé sur le territoire français doit être identifié et pucé au moyen d'un transpondeur électronique puis enregistré auprès du SIRE de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE). Depuis le 1er janvier 2008, l'identification est obligatoire.

<https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/identification-des-equides-ifce/>
<https://www.ifce.fr/wp-content/uploads/2024/03/SIRE-Guide-Detenteur-2024-WEB.pdf>

LA DÉCLARATION DU LIEU DE DÉTENTION

La réglementation prévoit depuis le 25 juillet 2010 que tout détenteur d'équidé(s) doit s'enregistrer auprès du SIRE afin de pouvoir agir en cas de crise sanitaire équine et pouvoir facilement localiser tout lieu de détention accueillant des chevaux sur le territoire.

<https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/lieu-de-detention/>

LE REGISTRE SANITAIRE DES ANIMAUX

Selon l'arrêté du 5 juin 2000 relatif au registre d'élevage : Tout détenteur d'animaux, appartenant à des espèces dont la chair ou les produits peuvent être consommés, doit tenir un registre d'élevage, régulièrement mis à jour. Il y recense, chronologiquement, les données sanitaires, zootechniques et médicales relatives aux animaux élevés.

<https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/registre-delevage/>

LE VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Aux côtés des détenteurs, les vétérinaires occupent une place essentielle dans le dispositif de sécurité sanitaire, notamment en matière de surveillance, de prévention et de lutte contre les maladies animales réglementées. Les détenteurs de 3 équidés et + sont tenus de déclarer un vétérinaire sanitaire auprès de leur DDPP.

<https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/veterinaire-sanitaire/>

LE BILAN SANITAIRE D'ÉLEVAGE

Il est à réaliser au moins une fois par an. L'objectif est de faire le point sur les pathologies rencontrées dans l'élevage. Après analyse des documents d'élevage et étude clinique des animaux, le vétérinaire émet des recommandations générales sur la conduite d'élevage.



LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Tout élevage et toute activité équestre, quelle que soit leur importance, dépend du Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Le RSD fixe des règles de distance pour l'implantation des bâtiments d'élevage, le stockage et l'épandage des déjections animales...

Les règlements sanitaires départementaux sont faciles à trouver sur internet ou en se rapprochant de la mairie.

<https://equipedia.ifce.fr/economie-et-filiere/reglementation/detention-et-utilisation-du-cheval/equides-et-reglement-sanitaire-departemental>

Les normes environnementales fixent un maximum d'azote organique à 170 kg d'azote/ha/an. Des tableaux existent (se renseigner auprès de la Chambre d'agriculture) pour connaître les valeurs en azote de chaque type de déjection. Par exemple, pour

un cheval de sport et de loisir au travail la référence est de 39 kg d'azote produits/an.

Catégorie	Coefficient UGB	Kg Azote/ animal /an
Jument sport + poulain	0.7	45
Cheval sport	0.8	39
Cheval trait lourd	0.9	66.5
Cheval trait (jeune)	0.7	50
Poney AB (200 kg)	0.3	23
Poney CD (400 kg)	0.5	35
Fumier de cheval	6 unités d'azote/tonne	

LE TRANSPORT DES ÉQUIDÉS

Le transport d'animaux vivants est fortement encadré. Il est régi par le Règlement (CE) 1/2005 entré en vigueur le 1er Janvier 2007. La réglementation a un double objectif : elle vise à protéger les animaux au cours du transport et à limiter la propagation de maladies contagieuses par des mesures sanitaires strictes. Le transport des équidés est réglementé ce qui oblige la plupart des professionnels du cheval à avoir d'une part un certificat leur permettant de convoier les animaux : le Captav (Certificat d'Aptitude Professionnel pour le Transport d'Animaux Vivants) et d'autre part d'obtenir l'autorisation de transporteur par le biais des services vétérinaires.

<https://equipedia.ifce.fr/economie-et-filiere/reglementation/transport/reglementation-generale-du-transport-dequides>

LES SPÉCIFICITÉS POUR LES CENTRES ÉQUESTRES

Des déclarations sont à effectuer pour :

- éducateur sportif,
- établissement d'activités physiques et sportives (EAPS),
- recensement d'équipement sportif.

<https://bpifrance-creation.fr/activites-reglementees/centre-equestre-assimile>



EAU ET RÉGLEMENTATIONS

L'eau est une ressource qu'il est important de préserver. Ceci passe notamment par un certain nombre de réglementations.

<https://equipedia.ifce.fr/economie-et-filiere/reglementation/detention-et-utilisation-du-cheval/eau-et-reglementation>



8. L'ACCÈS AU FONCIER

LE RÉPERTOIRE DÉPARTEMENTAL INSTALLATION (RDI)

Ce répertoire recense :

- les cédants qui recherchent un repreneur,
- les agriculteurs qui recherchent un associé,
- les porteurs de projet qui recherchent des terres.

Il est géré par la Chambre d'agriculture de chaque département, chargée de mettre en relation les cédants et les porteurs de projet. Il concerne la vente ou la location.

<http://www.repertoireinstallation.com/>

SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (SAFER)

La SAFER intervient dans la vente d'exploitations agricoles dans différents cas :

- gestion de la vente à la demande d'un agriculteur cédant,
- préemption (priorité d'achat pour redistribution),
- négociation des prix.

La SAFER Bretagne propose plusieurs dispositifs de portage foncier, en partenariat avec le Conseil Départemental et des établissements bancaires, permettant de différer l'achat du foncier et donc faciliter l'accès aux terres pour les porteurs de projet.

<https://www.safer-bretagne.fr>

LES COLLECTIVITÉS

Certaines collectivités (Communes, Communautés de communes, Pays, Conseil Général, Conservatoire du littoral ...) disposent de réserves foncières destinées à l'installation en agriculture. A défaut, elles peuvent mettre en relation les porteurs de projet avec d'éventuels cédants.

LES NOTAIRES - AGENCES IMMOBILIÈRES

Les notaires et les agences immobilières peuvent connaître des terres. Attention cela peut générer la signature d'un mandat d'exclusivité et donc des frais.

LES PETITES ANNONCES

Les petites annonces dans la presse agricole, en consultation ou en publication, sont une méthode active de recherche de foncier.

LE RÉSEAU RELATIONNEL

Dès que le porteur de projet a défini le secteur d'installation souhaité, il peut contacter des acteurs locaux : comptables, contrôleurs laitiers, groupements de producteurs, haras, qui peuvent avoir connaissance d'opportunités.

LES BAUX

Les baux portant sur les bâtiments d'exploitation et les terres agricoles, relatifs aux activités équestres, sont régis par les règles du statut du fermage.

<https://bretagne.chambres-agriculture.fr/detail-dossier/les-baux-ruraux-en-bretagne>



TERRE DE LIENS

«Terre de Liens» agit sous 3 formes :

- l'association qui accompagne les porteurs de projet via des antennes sur les territoires,
- la Foncière qui est un outil d'investissement solidaire,
- la Fondation qui est un outil de collecte de dons.

«Terre de Liens» facilite la création et la gestion de Société Civile Immobilière (SCI) et de Groupement Foncier Agricole (GFA), les porteurs de projets doivent trouver des financeurs locaux à hauteur de 20 %. «Terre de Liens» possède sa propre charte.

Contact mail : bretagne@terredeliens.org
<https://terredeliens.org/>



LES SYSTÈMES COLLECTIFS D'ACQUISITION ET DE GESTION FONCIÈRE

Dans le cas où le porteur de projet souhaite financer son acquisition de foncier par des partenaires externes, deux systèmes collectifs existent en agriculture.

Société Civile Immobilière

La création d'une SCI permet de réunir des fonds pour l'achat de biens immobiliers en commun. Des personnes physiques ou morales peuvent être associées dans une SCI. Les associés apportent des biens immobiliers ou de l'argent qui constitue le capital social. Les associés peuvent ensuite décider de faire un bail à un exploitant.

Groupement Foncier Agricole

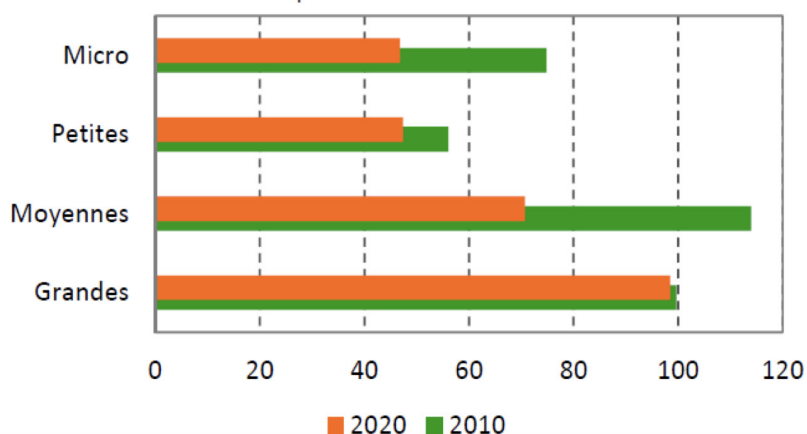
La création d'un GFA permet de réunir des fonds pour l'achat de biens à usage strictement agricole. Les associés sont principalement des personnes physiques ; les personnes morales pouvant entrer dans le GFA sont bien définies (en général limité à la SAFER). Les règles de fonctionnement sont précisées dans les statuts. Le GFA présente aussi des avantages fiscaux.



Une baisse importante du nombre des moyennes exploitations en Bretagne

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020

Centaines d'exploitations



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

9. STATUTS

LE STATUT JURIDIQUE

Le statut juridique de la plupart des activités équestres est agricole. Il est important de différencier activité équestre et élevage équin, car ils ne sont pas toujours associés, et aujourd'hui il n'est pas nécessaire d'avoir un élevage pour être reconnu agriculteur. C'est auprès du Guichet Unique des Entreprises (GUE) sur le site de l'INPI que ces activités sont à déclarer.

Cependant, certaines activités liées aux équidés ne sont pas agricoles au sens juridique mais artisanales ou commerciales ou libérales et ne relèveront pas de la MSA mais de la Sécurité Sociale des Indépendants. La forme juridique de l'exploitation peut être individuelle ou sociétaire. Les GAEC, EARL, SCEA, SARL sont les formes sociétaires les plus courantes.

Pour plus d'informations, consulter la chambre d'agriculture. Les démarches et formalités sont à réaliser sur <https://formalites.entreprises.gouv.fr/> qui renvoie sur le site de l'INPI <https://procedures.inpi.fr/>

Les activités de nature juridique agricole sont :

- les activités d'élevage
- les activités dans le prolongement de cet élevage, ou qui ont pour support cet élevage
- la préparation et l'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle
- l'enseignement de l'équitation comprenant la fourniture de la cavalerie
- la prise en pension ou gardiennage (au pré, en box ou en stabulation, même hors compétition) d'équidés élevés, dressés ou entraînés par l'entreprise ou l'exploitation agricole qui prend en pension.

Les activités juridiquement non agricoles sont :

- les activités équestres commerciales :
 - les spectacles (cirque, son et lumière, théâtre...)
 - l'hébergement et la restauration des cavaliers
 - la vente de matériel d'équitation
 - l'organisation de courses, de concours, de compétition
 - le transport de chevaux non élevés, ni dressés, ni entraînés par le transporteur
- les activités équestres artisanales : la maréchalerie
- les activités équestres libérales :
 - enseignement d'équitation sans fourniture de cavalerie,
 - accompagnateur de tourisme équestre à titre indépendant sans fourniture de cavalerie,
 - dentiste, ostéopathe équin
 - palefrenier, soigneur à titre indépendant
 - centre de remise en forme pour équidés
 - dressage, entraînement, préparation en vue de leur exploitation, prise en pension et location d'équidés.

LE STATUT/REGIME FISCAL

Le régime fiscal dont dépendent les entreprises agricoles et qui concerne la majorité des activités équines, est le Bénéfice Agricole (BA).

Les activités équestres peuvent relever du régime d'imposition micro-BA ou du régime réel. Au régime micro-BA, un abattement de 87 % est appliqué sur les recettes HT. Ainsi le résultat imposable est égal à 13 % des recettes HT. Le régime d'imposition dépend du montant du chiffre d'affaires HT. Le régime de droit est le micro-BA dès lors que les recettes annuelles HT n'excèdent pas un plafond (120 000 € en 2025). L'option au régime réel est possible. Au-delà de ce plafond, le régime de droit est le régime réel.

Certaines activités de nature commerciale (par exemple l'achat-revente) génèrent des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) ou des Bénéfices Non Commerciaux (BNC). Ces derniers peuvent être rattachés au BA si le chiffre d'affaires de ces activités n'excède pas 50 % du chiffre d'affaires agricole et ne représente pas plus de 100 000 € TTC (régime réel obligatoire dans ce cas).

Le régime agricole a comme avantage d'une part, l'exonération des taxes (professionnelle, apprentissage et foncière sur les propriétés bâties), d'autre part, la possibilité d'abattement pour les JA, de moyenne triennale fiscale, d'étalement sur plusieurs exercices des revenus exceptionnels. Il permet également d'avoir un taux de TVA réduit pour une partie des activités.

Remarque : les règles fiscales évoluent fréquemment. Il faut tenir compte du risque de changement de fiscalité dans un projet d'installation.



LE STATUT SOCIAL

MSA

- Activités d'élevage (ainsi que les activités de prolongement ayant pour support cet élevage)
 - Activités dresseurs et entraîneurs
- Dès qu'il y a une activité de dressage et/ou d'entraînement effective pour au moins 5 chevaux sur l'année, sans qu'il y en ait nécessairement 5 en permanence, le seuil d'assujettissement est atteint (peu importe l'intensité).
- Enseignement de l'équitation avec fourniture de la cavalerie
 - Location de chevaux attachée à une activité hippique
 - Pension de chevaux, lorsqu'elle est attachée à une activité hippique
 - Commercialisation de chevaux constituant le prolongement de l'acte de production
 - Activités de spectacles dès lors qu'elles ont pour support une exploitation et les activités promotionnelles (promenade en calèche, transport de panneaux publicitaires)
 - Restauration et/ou hébergement de cavaliers dans une structure d'accueil touristique ayant pour support l'exploitation
- <https://portesdebretagne.msa.fr/lfp/affiliation/elevage-equin-et-activites-equestres>



santé
famille
retraite
services

Selon la circulaire ministérielle n°2008-5020 du 17 avril 2008, les activités d'élevage des équidés domestiques (chevaux, poneys, mules, bardots, ânes) ou non (zèbres, etc.) doivent être assujetties exclusivement sur la superficie. Il convient donc concernant les activités d'élevage d'appliquer la surface minimum d'activité (SMA) polyculture/élevage, par département.

Si activité élevage : Affilié en fonction de la SMA (différente en fonction du département) :

- Côte d'Armor : 1 SMA = 12ha50
- Finistère : 1 SMA = 8 ha 75
- Ille et Vilaine : 1 SMA = 9 ha (sauf Redon 11 ha)
- Morbihan : 1 SMA = 10 ha 50

Deux statuts sociaux :

- Chef d'exploitation : agriculteurs utilisant une surface au moins égale à 1 SMA => bénéficient d'une couverture sociale et cotisent pour la retraite.
- Cotisant solidaire : agriculteurs exploitant une surface comprise entre 1/4 et 1 SMA => couverture accident du travail uniquement.
- En dessous d'1/4 de SMA les exploitants sont enregistrés dans les bases MSA au titre du suivi (pas d'appel de cotisations, aucun droit ouvert)

Si activité équestre : Affilié en fonction du nombre d'équidés (quels que soient l'équidés : poneys, ânes, chevaux, mulets... Dès le sevrage à 6 mois)

Deux statuts sociaux sont possibles sur cette base :

- Chef d'exploitation : à partir de 5 équidés
- Cotisant solidaire : de 2 à 4 équidés

NON MSA

Activités équestres commerciales :

- Spectacles (cirque, théâtre...),
- Hébergement et restauration des cavaliers
- Vente de matériel d'équitation
- Organisation de courses, de concours...
- Transport de chevaux non élevés, dressés, entraînés par le transporteur
- Vente d'équidés non élevés, dressés ou entraînés par le vendeur
- Mise en location de chevaux pratiquée dans des établissements non agricoles
- Pension de chevaux par des non-agriculteurs
- Eleveur sans sol qui confie ses poulinières à un haras (Lettre ministérielle du 08/12/2008)

Activités équestres de prestations de services artisanales et libérales :

- Maréchal ferrant
- Dentiste, masseur, ostéopathe équin,
- Enseignement de l'équitation sans fourniture de cavalerie
- Accompagnateur de tourisme équestre à titre indépendant sans fourniture de cavalerie
- Palefrenier, soigneur à titre indépendant
- Centre de remise en forme pour équidés
- Dressage, entraînement, préparation en vue de leur exploitation, prise en pension et location d'équidés non domestiques

Activités de loisirs réalisées à titre privé et l'entretien de sa propriété foncière, quelle que soit l'importance de cette dernière

Si activité élevage + équestre : il convient de les additionner pour vérifier si le seuil d'assujettissement est atteint. Si les équidés élevés sur la ferme sont aussi utilisés pour une activité équestre, les équidés ne seront comptabilisés qu'une seule fois, même s'ils sont concernés par plusieurs de ces activités.

Un exploitant agricole peut exercer son activité à titre principal ou à titre secondaire (situation de pluriactivité). Les conjoints de chefs d'exploitation, de partenaires pacés ou concubins, peuvent être déclarés en qualité de conjoint collaborateur pour une durée de 5 ans.

La pension est une activité non-agricole si :

- Hébergement ou gardiennage de l'équidé

La pension est une activité agricole si :

- Travail de l'équidé



10. FORMATIONS

LES FORMATIONS ADULTES POUR OBTENIR LA CAPACITÉ PROFESSIONNELLE

Pour bénéficier des aides à l'installation, un diplôme agricole est requis et permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole. Les centres de formation suivants proposent des formations pour adultes en Bretagne :

<https://www.equiresources.fr/>

- **Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) :**

- CFPPA de Pontivy
- CFPPA Kernilien
- Pôle de formation de La Ville Davy
- CFPPA de Caulnes
- CFPPA du Rheu, CPSA de Combourg
- CFA St Aubin du Cormier

- **Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Hippique (BPREH) :**

- Maison Familiale Rurale de Landivisiau

- **Bac Pro Conduite et Gestion des Entreprises Hippiques (CGEH) :**

- Bac pro CGEH Lycée agricole de Kernilien
- Bac pro CGEH MFR de Lamballe
- Bac pro CGEH MFR de Landivisiau



LES FORMATIONS À LA CARTE

La chambre d'agriculture de Bretagne propose un programme de formations pour les porteurs de projets et les agriculteurs, quelle que soit leur activité.

La liste des formations dispensées est disponible sur le site ci-dessous :

<https://www.formation-agriculteurs.com/>

Exemples de formations proposées à l'installation :

- Réaliser son étude de marché
- Fiscalité et statuts des personnes
- Remise à niveau en gestion
- Chiffrer et analyser son projet

Exemples de formations proposées en post-installation :

- Gérer les pâtures des chevaux
- Découvrir l'aromathérapie et la phytothérapie
- Gérer l'alimentation du cheval
- Organiser son bureau pour plus d'efficacité
- Monter un projet photovoltaïque pour son exploitation

Dans le cadre de l'installation en agriculture, le porteur de projet souhaitant bénéficier d'aides à l'installation rentre dans le **Plan de Professionnalisation Personnalisé (3P)**. Ce parcours est l'occasion de faire le point sur son projet et ses compétences. Il comprend au moins un stage de 21h et selon ses besoins des formations pratiques ou modulaires aidant à réussir le projet. Pour démarrer votre 3P, contacter le Point Accueil Installation (PAI) : 08 20 22 29 35 / <https://www.jemelanceenagriculture.com/>



ZOOM EXPÉRIENCE

« Avant de me lancer en pension équine, j'avais besoin d'appréhender la particularité des activités équestres dans le monde agricole. Mon conseiller de la Chambre d'agriculture m'a orienté vers la formation « Créer une activité équestre ». Celle-ci m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement du monde équin et les nombreux enjeux pour la bonne réussite de mon projet, notamment les indicateurs de rentabilité. Nous avons également abordé les aspects sociaux, juridiques et fiscaux. »



DÎPLOMES OBLIGATOIRES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉS ÉQUESTRES

ACTIVITES		DIPLÔMES	
Activité de l'enseignement de l'équitation		Activité de l'enseignement de l'équitation	
Pour enseigner l'équitation contre rémunération		- BPJEPS Activités équestres (équitation, tourisme équestre, équitation western, équitation de tradition et de travail, attelage) - BEEES activités équestres - DE JEPS activités équestres - CQP EAE	
Fonctions assurées dans le cadre d'une situation salariale, dans des conditions bien précises et sous l'autorité d'un titulaire BPJEPS, BEES, DEJEPS pour les diplômes ci-contre.		- BAPAAT support technique poney - BAP	
Activité de tourisme équestre		Activité de tourisme équestre	
Pour accompagner un cavalier ou un groupe de cavaliers contre rémunération. Fonctions assurées dans le cadre d'une situation salariale dans des conditions bien précises et sous l'autorité d'un titulaire BPJEPS, BEES, DEJEPS pour le diplôme ci-contre. Participation à l'encadrement des pratiquants dans le cadre d'une action d'animation en équitation cheval, en équitation poney ou en tourisme équestre sous l'autorité d'un titulaire BPJEPS, BEES, DEJEPS.		- ATE - GTE - BPJEPS tourisme équestre - CQP ORE BAPAAT support technique randonnée équestre CQP ASA	

BEES : Brevet d'Etat Educateur Sportif • BAPAAT: Brevet d'Aptitude Professionnelle aux fonctions d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport • DE JEPS: Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport CQP ASA: Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Soigneur Assistant • CQP EAE: Certificat de Qualification Professionnelle d'Enseignant Animateur d'Equitation • CQP ORE : Certificat de Qualification Professionnelle Organisateur de Randonnée Equestre • ATE : Accompagnateur de Tourisme Equestre • GTE : Guide de Tourisme Equestre • BAP : Brevet d'Animateur Poney



11. AIDES

LES AIDES

Plusieurs dispositifs d'aides co-existent, leur attribution est soumise à conditions (âge, capacité professionnelle, revenus...) et elles ne sont pas toutes cumulables. Certaines aides sont liées à la nature agricole de la future activité, d'autres non. Elles sont aussi variables d'un département à l'autre. Il existe aussi des aides des collectivités locales (Pays, communauté de communes) à voir au cas par cas. Les dispositifs d'aides peuvent évoluer rapidement.

J'AI UN PROJET D'INSTALLATION

DJA (Dotation Jeune Agriculteur) :

Montant : 30 000 € pour une installation à titre principal, 15 000 € à titre secondaire.

Activités éligibles Élevage, production de lait de jument ou d'ânesse, activités liées à la reproduction (saillies, insémination artificielle, transferts d'embryons) et à la pension reproduction.

Conditions d'accès pour le demandeur Âge compris entre 20 et 40 ans, capacité professionnelle agricole, et PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé) validé.

Conditions d'accès pour le projet Étude économique justifiant un revenu disponible agricole (RDA) supérieur à 1 SMIC en année 4 pour une installation à titre principal (0,5 SMIC à titre secondaire). Le projet doit être accompagné par une structure labellisée.

Revenu disponible agricole (RDA) majoritaire dans les revenus professionnels globaux (RPG), pour une installation à titre principal.

Engagements sur 4 ans Respect des caractéristiques liées au type d'installation : à titre principal ou secondaire. S'engager dans un collectif type groupe de développement ou participer à 4 jours de formation en lien avec le projet et réaliser un diagnostic de vulnérabilité face aux changements climatiques comprenant un plan d'actions réalisé par un organisme de conseil spécialisé en matière de climat.

SIA (Soutien à l'Installation Agricole) :

Montant : 8 000 €, uniquement pour les installations à titre principal.

Activités éligibles Dressage et débouillage de jeunes chevaux, activités de centre équestre (cours d'équitation, pension, location pour randonnée), entraînement de chevaux de course, équithérapie, médiation. La pension est éligible si elle s'accompagne d'une mise en valeur par l'exploitant (dressage, débouillage, entraînement) et ne dépasse pas 50 % du produit de l'activité équestre.

Conditions d'accès pour le demandeur Âge compris entre 20 et 50 ans, capacité professionnelle agricole, attestation de réalisation du PPP.

Conditions d'accès pour le projet Étude économique justifiant un RDA supérieur à 1 SMIC en année 4, accompagnement par une structure labellisée, et présentation de 20 000 € de dépenses éligibles non réalisées avant le dépôt de la demande. Revenu disponible agricole (RDA) majoritaire dans les revenus professionnels globaux (RPG),

Engagements sur 4 ans Respecter l'installation à titre principal.

Plus d'informations sur : <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/agri-install/>

Aides des collectivités territoriales :

Se renseigner auprès de sa communauté de communes sur les conditions d'accès et les montants (variables selon les territoires).

Prêt d'honneur (BRIT) <https://www.initiative-bretagne.bzh/brit-agricole-reprise-entreprise-exploitation.html>

- prêt à taux zéro, durée de remboursement de 5 ans maximum, avec différé de remboursement possible, de 20 000 € à 50 000 € pour un projet avec un plan de financement compris entre 300 000 € et 1 000 000 €.

- possibilité de prêt à taux zéro pour les projets < 300 000 €, à l'échelle locale

Aides indirectes liées au statut JA

- dégrèvement sur la taxe sur le foncier non bâti,
- réduction des droits d'enregistrement pour achat de foncier en zone de revitalisation rurale,
- abattement et réduction d'impôt.

Je m'installe avec ou sans les aides

- Aides à la création ou la reprise d'entreprise (France-Travail) : ARCE/ARE <https://www.francetravail.fr/candidat/je-creereprends-une-entreprise/les-aides-financieres-creation-d/aide-a-la-reprise-et-a-la-creati.html>

- ACRE : exonération partielle de charges sociales la 1ère année <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11677>

- Exonération partielle de cotisations sociales « exploitants » (pour les moins de 40 ans) <https://www.msa.fr/lfp/web/msa/installation/exoneration-jeune-agriculteur>

MSA

Des aides financières existent, dédiées à l'amélioration des conditions de travail. Contactez votre caisse pour en savoir plus :

- MSA d'Armorique (22-29) : prevention.blf@armorique.msa.fr
- MSA des Portes de Bretagne (35-56) : prp.blf@portesdebretagne.msa.fr

JE SUIS DÉJÀ AGRICULTEUR ET JE VEUX ME DIVERSIFIER

- Aides aux investissements (neufs) de la région Bretagne (Agri-Invest) <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/agri-invest-2/>

- Aide financière simplifiée agricole (AFSA) de la MSA pour la santé et la sécurité au travail <https://ssa.msa.fr/wp-content/uploads/2018/12/AFSA-conseils-experts-et-soutien-financier.pdf>

J'AI FAIT LE CHOIX DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE :

- Aides aux surfaces : Soutien à la Conversion en Agriculture Biologique (CAB)
- Crédit d'impôt à l'AB : 4 500 € (par associé si GAEC),

Information sur l'ensemble des aides sur le lien <https://www.conseilequidessbretagne.fr/page/304-aides-2>

12. PRÉVENTION - LA MSA

Quelques chiffres clés :

- En France, de 2019 à 2023, filière la plus accidentogène en termes de taux de fréquence* et 2ème filière la plus accidentogène en termes de taux de gravité** (après la filière bois).

*Rapporte le nb d'arrêts de travail avec arrêt au nb d'heures travaillées

**Nb de journées perdues par incapacité temporaire en fonction du nb d'heures travaillées.

- En France, de 2019 à 2023, 1889 accidents du travail avec arrêt ont été recensés. Ce nombre ne mentionne pas les accidents du travail non déclarés.
- En France, de 2019 à 2023, 61% des accidents ont lieu au contact des animaux. La zone la plus touchée est le membre inférieur à hauteur de 24,3% en moyenne.
- Lorsque ces accidents nécessitent un arrêt de travail, ils engendrent en moyenne 73,8 jours d'arrêt pour la victime.

= D'où l'intérêt de contacter la MSA le plus en amont possible

La Prévention :

Les conseillers en prévention, les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail MSA coopèrent pour vous accompagner, exploitants et salariés du monde agricole et rural, dans la prévention des risques professionnels afin de préserver votre santé.

- Accompagner les projets lors de la transformation ou la conception d'un bâtiment, l'achat d'un nouveau matériel, la transformation de l'outil de production, en collectif et en individuel
- Améliorer l'environnement et les situations de travail en réalisant des études de poste ou d'environnement de travail
- Informer et former aux risques professionnels
- Diagnostiquer les situations d'entreprises : Prendre en compte les évolutions sociales, économiques et technologiques des entreprises, accompagner les entreprises pour améliorer les conditions de travail, orienter et conseiller les entreprises
- Sensibilisation/formation.

Contactez votre caisse MSA pour en savoir plus :

- MSA d'Armorique (22-29) :
 - Prevention.blf@armorique.msa.fr
- MSA des Portes de Bretagne (35-56) :
 - Prp.blf@portesdebretagne.msa.fr



santé
famille
retraite
services

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES RÉALISÉES EN IEN AVEC LA MSA

Livret de l'enseignant, du formateur, du maître de stage ou d'apprentissage 2021:

<https://ssa.msa.fr/document/relation-humain-cheval-soyez-cap/>

Livret de suivi des compétences de l'apprenant 2021:

<https://ssa.msa.fr/document/relation-humain-cheval-soyez-cap-livret-de-suivi/>

Livret MSA Formation gestion de la chute de cheval 2016:

<https://ssa.msa.fr/document/gestion-de-la-chute-de-cheval/>

Métiers du cheval: associer travail, santé et performance 2016:

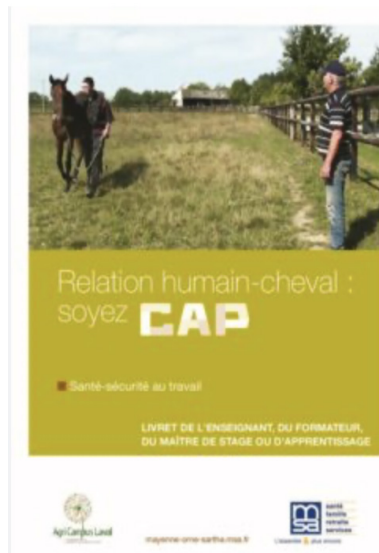
<https://ssa.msa.fr/document/metiers-du-cheval-associer-travail-sante-et-performance/>

Profiter de son activité pour s'échauffer physiquement et mentalement 2016:

<https://ssa.msa.fr/wp-content/uploads/2018/12/Profiter-de-sa-activite-pour-s-echauffer-physiquement-et-mentalement.pdf>

Le travail en sécurité avec les chevaux: 6 fiches techniques pour préserver votre santé et celle de vos chevaux MSA Ile de France:

<https://iledefrance.msa.fr/lfp/web/msa-de-l-ile-de-france/le-travail-en-securite-avec-les-chevaux>



12. INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS

CHAMBRE D'AGRICULTURE BRETAGNE



CONTACTS

Service Installation 22 : installation22@bretagne.chambagri.fr ;
02.96.79.21.45
Service installation 29 : installation29@bretagne.chambagri.fr ;
02.98.52.48.05
Service installation 35 : installation35@bretagne.chambagri.fr ;
02.23.48.29.90.
Service installation 56 : installation56@bretagne.chambagri.fr ;
02.97.46.59.02.

SAFER BRETAGNE



CONTACTS

Serge LE GALL 22 : direction@safer-bretagne.fr
02.96.94.05.95
Ghislaine PAIN 35 : direction@safer-bretagne.fr
02.23.48.28.30
Joël AUTRET 29 : direction@safer-bretagne.fr
02.98.21.40.21
Stéphane CAIL 56 : direction@safer-bretagne.fr
02.97.46.57.67

MSA



santé
famille
retraite
services

CONTACTS

assistanceinternet.blf@armorique.msa.fr
02.98.85.79.79

CERFRANCE BRETAGNE



CONTACTS

Sophie OGEL : sogel@22.cerfrance.fr
02.96.79.20.20

IFCE



CONTACTS

contact-dtouest@ifce.fr
0809 10 01 01

CONSEIL DES ÉQUIDÉS DE BRETAGNE



CONTACTS

Chloé OLLIER : chloe.ollier@conseilequidesbretagne.fr ;
06.98.19.18.81



13. REMERCIEMENTS

Ce dossier a été piloté et coordonné par le Conseil des Équidés de Bretagne, qui a assuré sa mise à jour. Sa réalisation n'aurait toutefois pas été possible sans l'appui et la collaboration des partenaires institutionnels qui ont apporté leur expertise et leurs contributions à chaque étape du projet :

- la Chambre d'Agriculture de Bretagne
- CERFRANCE Bretagne
- l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)
- la Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- la SAFER

Cette dynamique collective illustre l'importance de la coopération entre les acteurs de la filière équine pour accompagner au mieux les porteurs de projets et renforcer le développement de la profession.





CEB

CONSEIL DES EQUIDES
BRETAGNE